

# LE REVEIL SYNDICAL

N° 775 juin 2013

Bulletin trimestriel imprimé par nos soins au siège de l'U.D. FO 71 – Commission paritaire n° 0911 S 05849  
 Rédaction-Administration UDFO71 – BP 33 – 71002 MACON CEDEX 03 85 38 15 55 udf071@force-ouvriere.fr  
 Directeur de la publication : Gilles DENOSJEAN

# FORCE

## Ouvrière

DE SAÔNE ET LOIRE

# P

PRESSE  
 DISTRIBUÉE PAR  
 LA POSTE

## Éditorial

par Gilles Denosjean



DESTINATAIRE

## Ces petites étincelles qui mettent le feu aux poudres !

Chacun a pu suivre les événements qui se déroulent en Turquie depuis plusieurs jours.

Au départ, le gouvernement du 1<sup>er</sup> ministre ERDOGAN envoie les bulldozers pour raser un parc public Gesi à ISTANBUL en vue de construire un centre commercial qui détruirait également la place TAKSIM, sorte de place de la Bastille pour nous.

Et là, hop, des milliers de manifestants, jeunes au début, puis toutes les générations, puis les partis politiques y compris Kurdes, se rassemblent : la contestation s'étend contre l'autoritarisme du gouvernement. Des milliers de drapeaux turcs en appellent aux principes du fondateur de la République Mustafa KEMAL Atatürk, les manifestations s'étendent aux grandes villes : Ankara, Izmir, Antalya... Un des plus importants syndicats turcs appelle à 2 jours de grève générale pour dénoncer le recours à la terreur contre les contestataires.

La Turquie reste le second pays de l'OCDE en termes d'inégalités de revenus. Les 20% des ménages les plus riches gagnent huit fois plus que les 20% les plus pauvres. La moitié de la population perçoit un salaire inférieur à 230€ par mois.

Il est toujours fascinant de voir que les grands mouvements démarrent de façon fortuite. Ils sont toujours révélateurs des tensions sociales préexistantes.

La Turquie du gouvernement ERDOGAN est un excellent élève de l'OCDE, voyez plutôt : la dette publique est passée de 75% en 2001 à 37% en 2012.

En 2013, les dépenses de santé diminueront de 85% !!! (Voir dossier FO Hebdo 3077)  
 Alors évidemment, il faut mater le peuple. Les budgets de la défense, de l'ordre public, du renseignement vont représenter 36% du budget.

Tous ces faits ahurissants, si on y ajoute le démantèlement du code du travail et les entraves aux syndicats, montrent que la petite étincelle du parc Gesi pourrait bien faire exploser le baril de poudre que constitue la politique de l'OCDE au niveau mondial.

En France, les recommandations de l'OCDE et de la troïka sont tout aussi délirantes et inquiétantes. Le gouvernement Hollande s'étant couché devant la finance internationale, il est à prévoir qu'une petite étincelle pourrait elle aussi faire sauter le couvercle que le patronat, le gouvernement et les organisations signataires de l'ANI tentent de maintenir sur la nuque des salariés.

## *Trop c'est trop !*



## *Un baril de poudre ?*



---

### **UNION EUROPÉENNE**

« Passer de l'austérité aux réformes structurelles » Cité par Euractiv

« Le message principal sera que l'accent passe de l'austérité aux réformes structurelles...

Dès que les recommandations seront approuvées par les dirigeants des Etats, elles deviendront contraignantes....

La commission a déjà indiqué qu'elle accorderait à la France et à l'Espagne 2 années supplémentaires pour ramener les déficits publics sous la barre des 3%....

En échange, l'Espagne et la France devront s'engager dans de vastes réformes structurelles et du marché du travail afin de rendre leur économie plus concurrentielle...

Pour la France, ce qui est encore plus important que la consolidation budgétaire, c'est qu'elle accordera une attention nouvelle et forte au marché du travail, au système de retraite...

La commission demandera probablement à la France de s'attaquer à son code du travail rigide, qui empêche généralement le licenciement d'une personne sous contrat à durée indéterminée. Cette situation décourage les employeurs d'engager de nouvelles recrues.

Le salaire minimum en France (1 430 euros par mois), l'un des plus élevés en Europe, entrave l'emploi et rend les produits français moins compétitifs...

---

### **OCDE** rapport mars 2013 cité par JEC

« La principale source du déséquilibre budgétaire a été la forte hausse des dépenses publiques, et principalement celles de retraites et de soins de santé.

Il est possible de réduire sensiblement les dépenses publiques. Premièrement, les dépenses de retraite sont parmi les plus élevées de la zone de l'OCDE. La trajectoire prévue du déficit du système de retraite nécessite de prendre rapidement des décisions difficiles afin de limiter les dépenses à court/moyen terme. De plus, le taux réduit de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et l'exemption d'assurance maladie dont bénéficient les retraités sur leurs pensions devraient être supprimés, ainsi que leur traitement fiscal favorable au regard des impôts locaux et des plus-values immobilières, même si cela peut nécessiter de relever le minimum vieillesse. »

#### RECOMMANDATION

#### **Réduire les retraites, augmenter taxes et impôts des retraités**

---

« En outre, le régime de pensions de réversion semble généreux car le niveau de pension ne prend pas en compte au niveau individuel le coût d'une telle assurance décès, induisant une redistribution en faveur des couples mariés, en particulier ceux susceptibles de bénéficier d'une retraite élevée. Les salariés devraient pouvoir opter, comme en Suède par exemple, pour une pension au conjoint survivant en contrepartie d'une cotisation supplémentaire (ou d'une pension moindre).

La France est l'un des rares pays de l'OCDE où les inégalités de revenu ne se sont pas creusées au cours des 25 dernières années. »

#### RECOMMANDATION

#### **Réduire la réversion, car trop généreuse**

« Il serait possible de réduire le coût et la surconsommation de médicaments en France en réduisant de manière

systematique les remboursements en cas de faible valeur thérapeutique, en ne remboursant que le prix des génériques qui restent insuffisamment utilisés, et en relevant le ticket modérateur de façon modulée en fonction des ressources. »

## RECOMMANDATION

### **Réduire les remboursements santé et les moduler selon les ressources**

---

« Les incitations à travailler sont atténuées, surtout pour les seniors et les femmes (...). Le système de prestations intègre encore des dispositions pouvant réduire l'offre de travail des seniors. En premier lieu, les travailleurs de 50 ans et plus qui ont acquis suffisamment de droits peuvent bénéficier des allocations de chômage pendant 3 ans, au lieu de 2 en général. En second lieu, les chômeurs qui n'ont plus droit aux allocations de chômage ont accès, sous certaines conditions d'activité passée et de ressources, à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), plus élevée dans certains cas que le RSA et qui permet d'accumuler des droits à la retraite. Enfin, les chômeurs de plus de 61 ans en fin de droit peuvent prolonger leurs indemnités jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier de la retraite à taux plein. »

## RECOMMANDATION

### **Pour le bien des « seniors » sans emploi, il convient de réduire leurs droits et prestations chômeurs !**

---

« Or, par rapport aux autres pays, les salaires relatifs semblent en France élevés pour les jeunes et les seniors. Les pouvoirs publics pourraient encourager les partenaires sociaux à placer la question de la progression salariale en fonction de l'âge au cœur des négociations salariales, y compris dans le secteur public. »

## RECOMMANDATION

### **Réduire aussi les salaires des seniors, toujours pour leur rendre service !**

---

« En dehors de l'Île de France, le ratio du salaire minimum au salaire moyen atteint un niveau élevé, le salaire minimum pouvant être très contraignant dans certaines régions (...) envisager un ajustement du salaire minimum du niveau régional si des analyses plus approfondies montrent que le coût du travail constitue un frein important à l'emploi régional. »

## RECOMMANDATION

### **Réduire le SMIC et envisager de varier son montant selon la région**

---

## **RAPPORT MOREAU**

### **RETRAITE : 1<sup>ère</sup> réaction de FORCE OUVRIERE**

Paris, le 14 juin 2013

Le rapport de la Commission MOREAU remis au gouvernement, sur une commande de ce dernier, s'inscrit dans la logique d'austérité « recommandée » par la Commission européenne.

La plupart des mesures listées pénalisent les actifs et les retraités et stigmatisent les fonctionnaires.

Elles repoussent, pour les générations les plus jeunes, l'âge de départ pour une retraite à taux plein en allongeant encore la durée de cotisations, déjà trop longue.

Ces propositions inscrivent le social et la retraite comme variables d'ajustement d'une politique économique rigide et restrictive.

Si elles devaient être retenues par le gouvernement, elles seraient écrasantes et inacceptables.

# PREPARER LA RIPOSTE : ROMPRE AVEC L'INTERSYNDICALE

## LA VOIE DE L'EFFICACITE



### **Communiqué commun des Unions Locales du CHALONNAIS**

Les 20 et 21 juin, s'ouvre la Conférence Sociale centrée sur une « nouvelle réforme » des retraites.

Déjà les 1ères annonces fusent :

- ▣ allongement de la durée de cotisation
- ▣ remise en cause du calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires
- ▣ baisse des actuelles pensions et retraites par le biais d'une imposition plus importante .....

Après la loi sur l'ANI (Accord National Interprofessionnel, suite à l'accord MEDEF/CFDT/UNSA..) facilitant les licenciements et véritable « coup de poignard » dans le Code du travail, le gouvernement sur (ordre express) injonction de l'Union Européenne a décidé dans le cadre de sa politique d'austérité de s'en prendre aux retraites des salariés et pensions des fonctionnaires.

Après celles de 1993, 2003 et 2010 cette nouvelle réforme s'inscrit dans la remise en cause systématique de tous les acquis ouvriers depuis 1945.

La réforme des retraites est un puits sans fond. Pourquoi pas demain 45, 47, 50, 55 annuités de cotisation ?

Les Unions locales CGT, FO et SUD Solidaires du chalonnois s'opposent à toute nouvelle réforme, contraire aux seuls intérêts des salariés.

Elles réaffirment leur volonté de réaliser l'unité syndicale sur les seules revendications des salariés !

L'Unité Syndicale sur les revendications des salariés exclut de fait les organisations syndicales signataires de l'ANI avec le MEDEF (CFDT, UNSA, CFTC, CFE-CGC) et le nouveau pacte « feuille de route de la Conférence Sociale des 20 et 21 juin 2013 » initié par le gouvernement.

En ce sens, la journée de mobilisation du 19 juin initiée par la CES (Confédération Européenne des Syndicats) et regroupant les signataires et non signataires de ces accords avec le patronat en France et en Europe ne peut répondre à l'attente des salariés tant sur la forme que sur le fond ! Il s'agit même, par le contenu de cet appel d'une véritable provocation envers les salariés et fonctionnaires, lorsque il est écrit : « la nécessaire réduction des déficits publics... » signifiant plus d'austérité, plus de chômage, moins de service public ! Est ce à cela que des organisations syndicales de salariés doivent souscrire ?

**Nous, nous ne le pensons pas et c'est le but de ce communiqué commun ! Oui pour construire l'Unité syndicale sur la base des revendications des salariés du privé et du public !**

Les Unions Locales CGT, FO et SUD Solidaires du Chalonnois se donnent mandat de contribuer à la mobilisation de tous les salariés, y compris en bloquant le pays, si nécessaire, pour faire échec à la réforme des retraites, pour l'abrogation de l'ANI.

Ce communiqué est transmis aux instances départementales de nos 3 organisations.

**D'ores et déjà, [l'Union Départementale FO71](#) s'associe à ce communiqué.**

# **LE DROIT AU REPOS DOMINICAL**

## **FORCE OUVRIERE FAIT AVANCER LES CHOSES**

---

Le Préfet a convoqué une table ronde afin de négocier entre patronat et syndicats de salariés. Nous nous sommes battus pour que cette négociation s'engage depuis des mois.

Nous avons manifesté, nous avons rencontré le Préfet, des Maires, le patronat : le 28 juin ce sera l'ouverture des négociations.

Afin d'appuyer notre démarche de prise d'un arrêté préfectoral, nous nous sommes adressés aux Maires du département.

### **LETTRÉ AUX MAIRES**

#### **Objet : OUVERTURE DES GRANDES SURFACES LE DIMANCHE**

*Madame le Maire, Monsieur le Maire,*

*Les syndicats FORCE OUVRIERE du commerce 71 et l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de Saône et Loire viennent vous solliciter, pour vous inviter à soutenir notre démarche pour la limitation de l'ouverture dominicale des grandes surfaces dans le département, qui tend à se généraliser.*

*Pour FORCE OUVRIERE, il est important d'associer les maires du département à cette réflexion. C'est souvent, dans vos communes urbaines et rurales, que l'ouverture des grandes surfaces le dimanche va entraîner la disparition de nombreux commerces de proximité (artisans boulangers, bouchers, petite épicerie, presse, etc.....) et par là même de nombreux emplois de salariés en CDI à temps complet.*

*Certains employeurs de la Grande Distribution, quant à eux, défendent le fait qu'ils créeraient des milliers d'emplois. Quels emplois ? Des emplois précaires (CDI étudiants, CDD, temps très partiels, ...). En Saône et Loire beaucoup sont opposés à une ouverture généralisée et non des moindres comme Carrefour ou les enseignes de la zone commerciale de Chalon sud.*

*Une première réunion de négociation va avoir lieu à la DIRECCTE à MACON le 28 juin 2013, suite à la table ronde du 18 mars 2013 organisée par Monsieur le Préfet. Cette négociation, si elle aboutit à un accord, permettra à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté limitant les ouvertures dominicales.*

*Pour FORCE OUVRIERE, nos revendications sont les suivantes :*

- **Garder la prérogative des maires** concernant l'ouverture exceptionnelle de 5 dimanches dans l'année par arrêté municipal, avec les majorations de salaire afférentes.
- **Limiter l'ouverture des magasins le dimanche matin aux seuls magasins à prédominance alimentaire et dont la surface n'excède pas 500m<sup>2</sup>.**

*En tant que citoyen, chacun peut dans le cadre du repos hebdomadaire le dimanche, participer à la vie associative, sportive, culturelle, en nombre. Ces sorties en famille, entre amis participent à la vie d'une commune. Qu'en sera-t-il si le travail du dimanche se généralise ? Après les commerces, les services (Transports, banques, crèches, déchetteries.....) seront touchés, ou le sont déjà, par ce problème.*

*Dans l'attente de votre position sur le sujet, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.*

Sylvie BERT  
Commerce FO

Gilles DENOSJEAN  
Secrétaire Général

### Boulangerie artisanale

#### GRILLE DE SALAIRES

Force Ouvrière veille, lors des négociations, à ce que la grille soit décrochée du SMIC et que les écarts entre les coefficients soient maintenus afin que les salariés de la branche aient de réelles perspectives d'évolution.

#### ACCORD FRAIS DE SANTÉ

Contesté lors de sa signature il y a 3 ans, cet accord s'avère finalement des plus bénéfique pour les salariés qui voient les garanties évoluer année après année.

Il a notamment mis en place un comité d'experts qui mène des actions de prévention sur les maladies de la profession. Après une campagne sur la carie dentaire en 2008, la dernière en date a porté sur l'asthme du boulanger et permis aux salariés de bénéficier gratuitement d'une consultation et d'une radio.

#### PRIME DE FIN D'ANNÉE

Elle se monte à 3,84% du salaire annuel de référence. Son montant devrait être régulièrement réévalué et constitue un point de départ pour la négociation d'un 13<sup>ème</sup> mois que Force Ouvrière voudrait voir instauré dans chaque branche d'activité.

#### INDEMNITÉ POUR FRAIS PROFESSIONNELS

Seule branche artisanale alimentaire à en bénéficier, la boulangerie dispose d'une indemnité de repas d'un montant de 5,04 €/jour (tarif 2011).

Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche de la boulangerie artisanale.

### Qu'attendre de l'avenir ?

#### Force Ouvrière s'engage :

- L'augmentation du pourcentage de la prime de fin d'année. À terme, ce montant devra atteindre celui d'un 13<sup>ème</sup> mois.  
Dans l'immédiat, Force Ouvrière souhaite veiller à ce que cette prime soit réévaluée régulièrement, alors que son montant n'a pas changé depuis 1996.
- Les salariés du secteur devraient pouvoir bénéficier de plus d'avantages sociaux. Ainsi, Force Ouvrière revendiquera la mise en place de chèques vacances pour les salariés de la branche.

### Coiffure

#### CLASSIFICATIONS

Grâce à Force Ouvrière, la grille de classifications a pu être revue et modernisée. Les métiers ont été actualisés par rapport aux nouvelles tâches. Cette refonte des classifications a par conséquent permis à la grille des salaires d'être revalorisée de manière significative.

#### GRILLE DE SALAIRES

Force Ouvrière a négocié pour les salariés de la branche une nouvelle grille adaptée aux nouvelles classifications. Elle ne bénéficie pas d'un pourcentage d'augmentation général mais d'augmentations adaptées au niveau et à l'échelon, allant de +1,5% à +8% au-dessus du SMIC. Ainsi, par exemple, le premier niveau bénéficie d'augmentations d'1,5% (échelon I), de 2,6% (échelon II) et de 3,7% (échelon III). La grille est disponible dans son intégralité sur [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr).

#### PRISE EN CHARGE DE L'OUTILLAGE

Négoié par Force Ouvrière, cet accord a été signé le 2 juillet dernier et sera applicable après son extension. Il précise que la fourniture du matériel est à la charge de l'employeur. Le matériel financé par l'entreprise reste sa propriété et ne peut être utilisé à l'extérieur. Force Ouvrière se félicite de cet accord revendiqué depuis plusieurs années.

Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche de la coiffure.

### Qu'attendre de l'avenir ?

#### Force Ouvrière s'engage :

- A poursuivre la négociation pour que les salariés bénéficient d'un 13<sup>ème</sup> mois. De premières discussions ont eu lieu à ce sujet en avril 2012.
- A demander le respect de la pause déjeuner des salariés dans un lieu approprié (aménagement d'une vraie salle de repos).
- A entamer des négociations concernant les **tickets restaurants, l'égalité hommes/femmes, la pénibilité, le handicap et la prévoyance**. En effet, Force Ouvrière souhaite que les salariés de la branche puissent bénéficier d'acquis sociaux fréquemment signés dans d'autres branches.
- A entamer des discussions afin que la convention collective puisse être mise à jour.

## **AGENDA :**

***mardi 29 octobre 2013***

## ***Jean-Claude MAILLY***

---

Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de la Confédération, sera le 29 octobre 2013 en Saône-et-Loire, il visitera des entreprises , prendra la parole devant d'autres.

En fin d'après midi, à Chalon, il rencontrera les militants venus de tout le département.

De part notre nombre, réservons lui un accueil à la hauteur de l'événement.



**A marquer dès aujourd'hui sur vos agendas !!!**

## Création de nouveaux syndicats

---

### Action Sociale

#### **ADFAAH**

Buxy – Saint-Rémy – La Charmée – Givry  
environ 200 salariés

### Fédération Générale de l'Alimentation, du Tabac, et de l'Agriculture

#### **5ème Saison – Florette**

Mâcon Loché  
environ 300 salariés

## Elections

---

### Résultats à l'ADFAAH

Il y avait 5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants à pourvoir

FO	2 titulaires	2 suppléants
cgt	1 titulaire	1 suppléant
cfdt	2 titulaires	2 suppléants

Le grand perdant dans cette élection est la cfdt, elle perd 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants.

Bravo à notre tout jeune syndicat.

## AFOC71

---

[afoc71@gmail.com](mailto:afoc71@gmail.com)

Rappel des permanences :

Chalon : lundi de 14 à 17h ☎ 03 85 41 19 33 / 06 79 05 47 87

Mâcon : mardi de 14 à 18h ☎ 03 85 38 15 55 / 06 79 05 47 87

Bourbon Lancy

semaines paires

jeudi de 15 à 18h ☎ 03 85 89 33 74

